



Groupe UDC
par Monsieur Jean-Luc ADDOR
Député
Chemin du Grand Roé 21
1965 SAVIESE

Date 21 février 2013

Votre question écrite intitulée "Nasmo"

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du contenu de votre question écrite, déposée le 13 décembre 2012, concernant l'objet précité. Il nous charge de vous répondre comme il suit.

Le site Internet www.youtube.com est un site web d'hébergement et de partage de vidéos, propriété de la firme américaine Google Inc. Dès lors, le for juridique lié aux problèmes rencontrés sur ce site se trouve aux Etats-Unis.

L'utilisation de ce site est basée sur un "règlement de la communauté" qui fait état de principes de bases censés réguler les publications effectuées par les internautes.

En cas d'abus - souvent signalés par d'autres utilisateurs de la plateforme -, les administrateurs du site se réservent le droit de supprimer un contenu à titre d'avertissement, voire le compte entier de l'utilisateur ayant publié le contenu violant le règlement.

Veillez trouver ci-après le traitement du développement de vos questions :

1-3-4 Le 12 décembre 2012, c'est-à-dire lorsque la Police cantonale a eu connaissance de la présence de la vidéo incriminée, elle a effectué des recherches idoines afin d'identifier les personnes présentes dans le clip.

Le secret d'une enquête ne permet ni à la Police cantonale ni à la direction de la procédure de répondre aux questions relatives à l'identification des individus concernés et/ou d'une poursuite pénale à leur encontre.

2. Le choix final de la suppression ou non de la vidéo est du ressort de Youtube à qui la Police cantonale a signalé le cas. Après diverses vérifications, il s'avère que la vidéo incriminée n'apparaît plus à ce jour sur Youtube. Selon la Police cantonale, les autres vidéos publiées par l'utilisateur "PyraProduction" n'enfreignent par contre aucun des principes édictés par Youtube.



5. "PyraProduction", produit, promeut et manage différents artistes du milieu du Rap ou du Hip-Hop. Le chanteur au pseudo "Nasmo" est depuis peu l'un des artistes rap figurant au catalogue de "PyraProduction".

Nous espérons vous avoir renseigné utilement et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations distinguées.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire